

SE LOGER, SE SOIGNER, SE FORMER

PERSONNE HANDICAPÉE

Une part supplémentaire d'aide, et un reste à charge plafonné.

2 GAINS

CE QUE VOUS GAGNEZ

1 100 €

Par mois, versés automatiquement : vous ne refaites plus de dossier.

**Le bouclier
sanitaire**

Votre reste à charge est plafonné à 5% de votre revenu annuel : la dépense lourde ne vous atteint pas.